

COMMUNE D'APACH

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil MunicipalSéance du 11/04/2017Département de la
Moselle-----
Arrondissement de
Thionville - Est-----
Conseillers élus
15-----
Conseillers en fonction
15-----
Conseillers présents
12

Sous la Présidence de Mr GUTIERES Patrick, Maire.

Etaient présents :

	FELTZ Emilie	HUMBERT Alain
REINSBACH Joséphine	HEYD Marcel	CYRON Véronique
		RAMPONI André
LELLIG Rachel	LUCARELLI Roméo	SCHROEDER Katia
SCHMITT Sandrine		ENGELBERT Nicole

Absent avec procuration :Absent sans procuration : Van KOUWEN Wouter, WOLF Anne et SCHWEITZER Jean-MarieAbsent excusé :Absent non excusé : Van KOUWEN Wouter - WOLF Anne - SCHWEITZER Jean-Marie

N° 20170411-SO-03-D01A

Objet : Compte Administratif 2016 - CommuneLe Conseil municipal, placé en la circonstance sous la Présidence de Madame Emilie Feltz, Première Adjointe au Maire, approuve, à l'unanimité des 11 voix (sans procuration) des conseillers présents et le Maire ne participe pas au vote,le Compte administratif 2016 du Budget principal de la Commune tel que résumé ci-dessous :**En section de fonctionnement :**

- les dépenses s'élèvent à	557 618,03 €
- les recettes s'élèvent à	711 525,57 €

Compte tenu de l'excédent reporté de 2015 d'un montant de 541 214,17€, le résultat se présente comme suit (541 214,17 – 110 051,64 € + 153 907,54 €) soit un résultat de fonctionnement de clôture de **585 070,07 € (excédent)****En section d'investissement :**

- les dépenses s'élèvent à	112 704,59 €
- les recettes s'élèvent à	484 017,97 €

Compte tenu du déficit reporté de 2015 d'un montant de - 13 286,24 €, le résultat se présente comme suit (-13 286,24 € + 371 313,38 €) soit un résultat d'investissement de clôture de **358 027,14 € (excédent)**

<u>Pour mémoire</u> : Restes à réaliser en Investissement Dépenses :	216'723,56€
Restes à réaliser en Investissement Recettes :	82'666,87€

N° 20170411-SO-03-D01B

Objet : Affectation du résultat 2016 - Commune

Le Conseil municipal, après approbation du Compte Administratif de l'exercice budgétaire 2016 et sur proposition du Maire,

statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016, et, constatant que le Compte Administratif présente un excédent de fonctionnement de 585 070,27 €

Examine les montants tels qu'ils suivent :

Pour mémoire, excédent antérieur de 2015 reporté :	431'162,53 €
Résultat de l'exercice 2016 (excédent) :	153'907,54 €
Excédent total au 31 décembre 2016 :	585'070,07 €

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat excédentaire de 585'070,07 € à la ligne 002

N° 20170411-SO-03-D01C**Objet : Compte de Gestion 2016 – Budget Principal de la Commune**

Le Conseil municipal examine et approuve, **à l'unanimité**, le Compte de Gestion de l'exercice 2016 portant sur le Budget Principal de la Commune tel qu'il a été établi par Madame le Receveur Municipal.

N°20170411-SO-03-D02A**Objet : Compte Administratif 2016 - Assainissement**

Le Conseil municipal, placé en la circonstance sous la Présidence de Madame Emilie Feltz, Première Adjointe au Maire, approuve, **à l'unanimité** des 11 voix (sans procuration) des conseillers présents et le Maire ne participe pas au vote,

le **Compte Administratif 2016 du Budget annexe portant sur l'assainissement** tel que résumé ci-dessous :

En section de fonctionnement :

- les dépenses s'élèvent à	64'308,42 €
- les recettes s'élèvent à	87'716,86 €

Compte tenu de l'excédent reporté de 2015 d'un montant de 30'167.86€
Le résultat se présente comme suit (30'167,86 € + 23'408,44€)
Soit un résultat de fonctionnement de clôture de **53'576.30€ (excédent)**

En section d'investissement :

- les dépenses s'élèvent à	372'884,87 €
- les recettes s'élèvent à	4' 668,48 €

Compte tenu du déficit reporté de 2015 d'un montant de 968,48€
Le résultat se présente comme suit -968,48 + (- 368'216,39 €)
Soit un résultat d'investissement de clôture de **- 369'184,87 € (déficit)**

N°20170411-SO-03-D02B**Objet : Affectation du résultat 2016 - Assainissement**

Le Conseil municipal, après approbation du Compte Administratif de l'exercice budgétaire 2016 et sur proposition du Maire,
statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016, et,
constatant que le Compte Administratif présente un excédent de fonctionnement de 53 576,30 €

Examine les montants tels qu'ils suivent :

Pour mémoire, excédent antérieur de 2015 reporté :	30'167,86 €
Résultat de l'exercice 2016 :	23'408,44 €
Excédent total au 31 décembre 2016 :	53'576,30 €

Décide, **à l'unanimité**, l'affectation au compte 1068 : 53576,30 €

N°20170411-SO-03-D02C**Objet : Compte de Gestion 2016 – Budget annexe de la Commune portant sur l'Assainissement**

Le Conseil municipal examine et approuve , **à l'unanimité**, le Compte de Gestion de l'exercice 2016 portant sur le Budget annexe de la Commune relatif à l'Assainissement tel qu'il a été établi par Madame le Receveur Municipal.

N°20170411-SO-03-D03**Objet : Créances irrécouvrables**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de certaines créances irrécouvrables.

Le Conseil municipal, sur requête du Receveur Municipal, Madame la perceptrice de la Trésorerie de Sierck-les-Bains, décide, à l'unanimité, d'admettre en non valeur des cotes irrécouvrables pour un montant de :

89,69 Euros	dus en 2013 pour 2 pièces par Mme MALTOUF Mina (décédée).
907,97 Euros	dus par Mme GROSSMANN Ilse, Mr KUHN Hans, Mr SCHREINER Alain, Mr EBERT Jean, Mr MENDOZA Raphael concernant 19 pièces compte tenu de situation de PV de carence, de NPAI ou de RAR inférieur au seuil de poursuite.

N°20170411-SO-03-D04**Objet : Vote des Taux des Taxes Communales.**

Le Conseil Municipal doit fixer le taux de référence des taxes relatives aux impôts locaux et, après délibération, fixe, à l'unanimité, les taxes pour 2017 comme suit :

Taxe d'habitation :	13,34	%
Correspondant à l'ancien taux de 20,11% reconduit moins la part départementale de 6,77% transférée au nouvel EPCI fusionné.		
Taxe foncier bâti :	14,07	%
Taxe foncier non bâti :	73,30	%

Sachant que la valeur de la part communale des taux ne change pas par rapport à l'année précédente.

N°20170411-SO-03-D05**Objet : Budget Primitif de la Commune pour 2017**

Le Conseil municipal examine et approuve, à l'unanimité, le Budget Primitif de la Commune tel qu'il a été présenté par le Maire.

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à la somme de 1 009 811,86 €
Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à la somme de 1 163 270,07 €

N°20170411-SO-03-D06**Objet : Budget Primitif de l'Assainissement de la Commune pour 2017**

Le Conseil municipal examine et approuve, à l'unanimité, le Budget Primitif de l'Assainissement de la Commune tel qu'il a été présenté par le Maire.

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à la somme de 732 271,77 €
Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à la somme de 96 786,00 €

N°20170411-SO-03-D07**Objet : Bon d'achat alloué au stagiaire Lilian HUMBERT**

Le Maire propose qu'une somme soit allouée à Mr Lilian HUMBERT, stagiaire en tant qu'ouvrier communal en mars 2016, en guise de remerciement pour son engagement auprès des agents techniques municipaux.

Après discussion, le Conseil vote, **par 11 voix pour et une abstention (aucune voix contre)**, une somme de 100,00 € pour Mr Lilian HUMBERT

Cette somme sera offerte sous forme d'un bon d'achat de valeur équivalente à faire valoir dans le centre commercial GERIC de la zone du Linkling de Thionville.

N°20170411-SO-03-D08**Objet : Opportunité foncière (Droit de Prémption Urbain)**

Le Maire rend compte aux membres du Conseil de la déclaration d'intention d'aliéner (Cerfa 10072*02) portant sur la parcelle n° 0026 inscrite à la section IV du Cadastre de la Commune sous le numéro 0026 (Schmitzfeld) et ayant une contenance de 00 hectare 65 ares et 45 centiares.

Le Maire précise que le coût annoncé de la transaction s'élève à trois mille deux cent soixante-dix EUROS (3'270,-€) avec une commission de cinq cent EUROS (500,-€).

Compte tenu de l'intérêt que représente cette parcelle, le Maire souhaite prendre l'avis des membres du Conseil pour savoir si l'opportunité d'acquérir ce fonds par la Commune d'Apach doit être concrétisée.

Après discussions, le Conseil décide,

**Par 5 voix contre,
3 abstentions
et 4 voix pour**

de **ne pas autoriser** le Maire, à se porter acquéreur, au nom et pour le compte de la Commune d'Apach, du terrain en question pour un coût correspondant au total des sommes évoquées ci-dessus, frais de Notaire en sus.

N°20170411-SO-03-D09**Objet : Acquisition d'un véhicule de transport (8 places + conducteur)**

Le Maire rend compte des propositions commerciales pour un véhicule neuf reçues après consultation de trois concessions.

1/ Le garage GARDIN de Thionville propose :

- a/ un Renault Traffic Combi Life L2 DCI 95CV Stop&start pour 20'945,76€HT.
- b/ un Renault Traffic Combi L2 Energy DCI 125CV pour 20'820,60€HT.
- c/ un Renault Master Combi L1H1 Energy DCI 145 pour 25'978,93€HT.
- d/ un Renault Master Combi L1H1 DCI 110 pour 26'342,43€HT.

2/ Le garage CLERBAUT de Frisange (GDL) propose :

- a/ un Citroen Jumper L1H1 2.0 BlueHDI 110CV pour 19'365,33€HT.
- b/ un Citroen Jumper L2H2 2.0 BlueHDI 160CV Stop&start pour 22'268,33€HT.

3/ Le garage WEBER de Schengen (GDL) propose :

- a/ un Peugeot Expert Combi L2 1,6 BlueHDI 95CV FAP pour 18'157,02€HT.
- b/ un Peugeot Expert Combi L2 1,6 BlueHDI 115CV FAP pour 19'804,54€HT.

Après discussions, le Conseil décide, **à l'unanimité**, d'autoriser le Maire à acheter, au nom de la commune, un véhicule neuf ou d'occasion de 8 places (+ chauffeur) pour un montant maximal de 27'000,-€HT (TVA et frais d'immatriculation en sus).

N°20170411-SO-03-D10**Objet : Travaux : Alarme Incendie à l'Ecole Elémentaire**

Le Maire attire l'attention des membres du Conseil sur le fait que l'Ecole élémentaire de la commune ne dispose d'aucune alarme incendie et rend compte des offres obtenues pour remédier à cette situation.

Ainsi, il s'avère que :

- l'entreprise SCHAFF de Yutz prévoit des travaux pour un montant de 6'206,00€HT
- l'entreprise ATR-ELEC de Haute-Kontz prévoit des travaux pour un montant de 4'400,00€HT
- l'entreprise ELECTRO-TECHNI-BAT de Sierck-les-Bains prévoit des travaux pour un montant de 4'399,00€HT

Après discussions, le Conseil décide, **à l'unanimité**,

- 1/- de confier l'exécution des travaux d'installation d'une alarme incendie à l'Ecole Elémentaire à l'entreprise ELECTRO-TECHNI-BAT de Sierck-les-Bains pour un montant de 4'399,00€HT soit de 5'278,80€TTC
- 2/- d'autoriser le Maire à signer la commande des travaux en question.




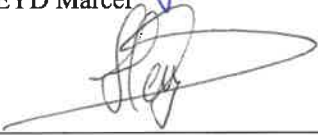
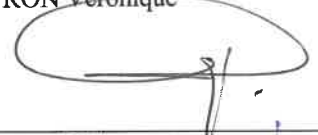




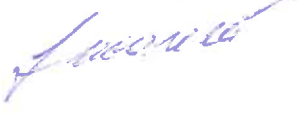
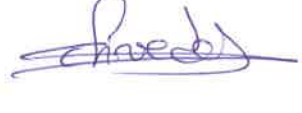


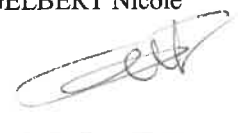
N°20170411-SO-03-D11

Objet : Convention de servitude ENEDIS pour Multi-Accueil Communautaire

Le Maire rend compte aux membres du Conseil de la Convention de Servitudes qu'il a signée le 10-01-2017 (extrait cadastral signé le 06-03-2017) portant constitution d'une servitude affectant le fonds communal au profit d'ENEDIS (anciennement ERDF) et engendrée par l'installation d'un poste de transformation sur le flanc sud du Multi-Accueil communautaire.

Le Maire précise qu'ENEDIS a implanté une ligne électrique souterraine sur la parcelle inscrite à la section II du cadastre de la commune d'Apach sous le numéro 166/9 conformément à la convention sous seing privé du 16 février 2016.

Après discussions, le Conseil décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à signer au nom de la Commune d'Apach, l'acte notarié de constitution de la servitude en question (frais d'actes ou autres à charge du demandeur ENEDIS).

	FELTZ Emilie 	HUMBERT Alain 
REINSBACH Joséphine 	HEYD Marcel 	CYRON Véronique 
Van KOUWEN Wouter 	WOLF Anne 	RAMPONI André 
LELLIG Rachel 	LUCARELLI Roméo 	SCHROEDER Katia 
SCHMITT Sandrine 	SCHWEITZER Jean-Marie 	ENGELBERT Nicole 

Pour extrait conforme au registre,
APACH, 13-04-2017
Le Maire